



DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE SENLIS
CANTON DE NANTEUIL LE HAUDOIN

MAIRIE D'ORMOY-VILLERS

ARRETE MUNICIPAL n° 2025.0028

Autorisant la société SAUR à intervenir chemin du parc aux Dames

Le Maire d'ORMOY-VILLERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le Titre I, POLICE, du livre II de la Deuxième partie

Considérant qu'il appartient au Maire d'exercer la police de la circulation et du stationnement sur les routes nationales, les routes départementales et les voies de communication à l'intérieur de l'agglomération.

Considérant la demande fait par la société SAUR, domiciliée 11 Rue St Eloi à Crépy en Valois (60800) pour des travaux de branchement eau pour le compte du SMIAEP, chemin du parc aux Dames, du 01/09/2025 au 10 octobre 2025,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Afin de procéder à des travaux de branchement eau, la société SAUR est autorisée à modifier la circulation et le stationnement au droit des travaux, du 01/09/2025, 8h au vendredi 10 octobre 2025, 16h.

au niveau du Chemin du parc aux dames :

Pendant les travaux, la circulation sera modifiée (circulation alternée, manuellement), avec apposition des panneaux réglementaires d'approche par l'entreprise chargée des travaux. Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant (article 417.10 du code de la route) au droit des travaux.

La voirie et les espaces publics devront être remis en état après les travaux.

ARTICLE 2 : La signalisation de prescription correspondante aux normes en vigueur sera posée aux extrémités du chantier sur la commune d'Ormoy-Villers par la société chargée des travaux à leurs frais et sous leur responsabilité et sera conforme à la réglementation en vigueur.

Une communication aux riverains sera effectuée par l'entreprise chargée des travaux quand la date précise d'intervention sera connue.

ARTICLE 3: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de la brigade de Gendarmerie de Crépy-en-Valois,
- La société SAUR
- Le SMIAEP d'Auger Saint-Vincent

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Fait à ORMOY-VILLERS, le 08 août 2025
Le Maire, Pascal ETAIN

